

# Charles Michel travaille à une loi d'urgence sur le Brexit

La mesure adoucirait l'impact d'un Brexit dur sur les entreprises et les citoyens.

PIETER BLOMME ET PIETER SUY

Même si le gouvernement fédéral est en affaires courantes, le Premier ministre Charles Michel a demandé à ses ministres de préparer le pays en cas de Brexit «dur». Aujourd'hui, les chefs de cabinet des ministres doivent se rencontrer pour mettre la dernière main à une loi d'urgence qui devra ensuite obtenir le feu vert du Parlement.

Le temps presse, car le vote très attendu de la Chambre basse britannique sur l'accord conclu entre la Première ministre Theresa May et l'Union européenne pour assurer un Brexit «ordonné» est prévu aujourd'hui. On s'attend à ce que Theresa May n'obtienne pas la majorité, ce qui signifierait que la sortie du Roy-

aume-Uni se ferait sans accord le 29 mars prochain.

Un tel scénario aurait des conséquences importantes pour notre pays. Le Royaume-Uni est notre quatrième plus important partenaire commercial. Les entreprises belges pourraient se retrouver confrontées à des droits de douane, des contrôles et des entraves au commerce. D'après les chiffres de la Banque nationale de Belgique, les entreprises qui exportent vers le Royaume-Uni pourraient devoir déboursier l'équivalent de 1,6 milliard d'euros sous forme de droits de douane.

Pour limiter au minimum ce choc éventuel, le gouvernement prépare une loi d'urgence. «Elle doit permettre une transition aussi souple que possible», peut-on entendre dans les cer-

cles gouvernementaux. L'objectif est de recruter des douaniers supplémentaires afin que les entreprises qui exportent vers le Royaume-Uni ne soient pas confrontées à de longues files d'attente aux frontières.

Le gouvernement compte également recruter 115 personnes supplémentaires au sein de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). Tous les biens et animaux transportés du ou vers le Royaume-Uni seront soumis à des contrôles plus stricts. De plus, les produits alimentaires pourraient se retrouver bloqués plus longtemps à la frontière. C'est notamment pour cette raison que le pays doit disposer de contrôleurs supplémentaires. En principe, aucun recrutement n'est

permis pendant la période d'affaires courantes, mais le gouvernement démissionnaire espère contourner cet obstacle grâce à un tour de passe-passe, indique une source.

Par ailleurs, il veut s'assurer que les droits sociaux des Belges résidant au Royaume-Uni seront respectés. «Nous devons garantir qu'ils recevront leur pension», peut-on entendre. Et il ne faut pas oublier la liaison Eurostar. «Là aussi, nous devons obtenir des garanties», ajoute une source.

LIRE EN PAGES 7 ET 24

**«Nous devons garantir que les Belges résidant au Royaume-Uni recevront leur pension.»**

## Pour Theresa May, la date du Brexit ne peut pas être reportée

### LE RÉSUMÉ

Jour J ce mardi avec le vote du **Parlement britannique** sur l'accord conclu entre Londres et l'UE sur le Brexit.

Theresa May risque fort d'être confrontée à un **vote négatif**. Ce lundi, elle s'est employée à abattre ses **dernières cartes** pour convaincre les députés.

Rejeter ce texte risque de compromettre le Brexit et de saper la démocratie, a déclaré la Première ministre. May a aussi estimé que la date du Brexit, prévu le **29 mars**, ne devrait pas être reportée.

**JOHANN HARSCOËT**  
À LONDRES

17 janvier 2017 – 15 janvier 2019. Quasiment deux ans se sont écoulés depuis le discours de Theresa May à la Lancaster House, qui marqua le véritable lancement de sa «campagne brexitaire», six mois après son accession au pouvoir.

Parfaitement contrôlé sur la forme, ce discours majeur avait donné des assurances aux Brexiteurs durs, encore très influents au sein du gouvernement, et promis de longues joutes avec les négociateurs européens.

Il ne reste plus grand-chose de ces déclarations d'intention à quelques heures du vote parlementaire le plus important depuis le référendum. L'accord conclu – de force plus que de gré – par le gouvernement avec Bruxelles ne correspond pas aux attentes des Brexiteurs les plus influents, parmi

lesquels David Davis et Boris Johnson, qui ont abandonné leur fonction de ministre l'été dernier. Cet accord ne convainc pas davantage les parlementaires pro-européens, notamment les travaillistes de Jeremy Corbyn, qui devraient voter contre.

L'ampleur de la défaite aux Communes déterminera en partie

la suite des événements et les prochaines marges de manœuvres de Theresa May (voir ci-dessous).

En attendant et jusqu'à son dernier souffle d'autorité, la Première ministre s'acharne à renverser la vapeur, avec une conviction qui à la fois force l'admiration et flirte avec le ridicule.

Sa stratégie a évolué au fil des semaines: depuis le début de l'année, il s'agit moins de convaincre des bénéficiaires de l'accord que d'alerter sur les risques du déni démocratique que constituerait l'annulation du Brexit. Quelle que

soit la voie choisie, le «no Brexit» est désormais la finalité la plus probable, selon Downing Street. Dans une période où la paranoïa des citoyens est maximale, une annulation du Brexit, même par la voie d'un second référendum, tomberait mal.

### «Engagement»

Dans un discours prononcé dans une usine à Stoke-on-Trent – où près de 70% des citoyens ont voté pour le Brexit –, May a indiqué que «certains à Westminster voudraient repousser voire même arrêter le Brexit et ils utiliseront tous les moyens pour y parvenir.»

Bien que divers indicateurs laissent penser que le pays n'est abso-

lument pas prêt pour un Brexit sans accord, la Première ministre a indiqué son opposition à un report, quelques heures plus tard aux Communes. «Je ne crois pas que la date du 29 mars doit être retardée», a-t-elle affirmé, rappelant «l'engagement du gouvernement à quitter l'Union européenne le 29 mars.»

Elle a donné aux parlementaires un aperçu du climat des prochaines semaines, jusqu'à la date effective de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le 29 mars: «Sans accord, nous n'aurions pas de période de transition, pas de partenariat sur la sécurité, pas de garanties pour les citoyens britanniques à l'étranger, et aucune certitude pour les entreprises et les travailleurs, comme ceux que j'ai vu à Stoke ce matin. Nous verrons des changements dans la vie quotidienne en Irlande du Nord, avec des risques pour l'avenir de notre Union.»

Theresa May a également présenté une lettre signée par le président du Conseil européen Donald Tusk et le président de la Commission européenne Jean-

Claude Juncker pour confirmer que le «filet de sécurité» à la frontière irlandaise ne serait pas irrè-

vocable, après la fin de la période de transition, le 31 décembre 2020.

Même si elle a consacré l'essentiel de son discours à cette question, cette lettre n'est qu'une simple preuve de bonne volonté sur une question technique, et n'est pas de nature à modifier la décision des parlementaires, mûrement réfléchie depuis le 11 décembre, jour initialement retenu pour ce vote.

La possibilité de voir l'Union européenne accorder un délai supplémentaire pour la sortie effective, au moins plusieurs semaines après le fatidique 29 mars, peut-être même après les élections européennes, a d'ailleurs atténué le climat anxieux autour de cette décision historique.

**«Sans accord, nous n'aurions aucune certitude pour les entreprises et les travailleurs, comme ceux que j'ai vu à Stoke ce matin.»**

**THERESA MAY**  
PREMIÈRE MINISTRE  
BRITANNIQUE

## Les scénarios pour y voir clair dans le fog de l'après-vote

**À moins d'une surprise en faveur de l'accord de retrait, le vote de Westminster va ajouter une louche de brouillard sur le Brexit. Qu'on tente de dissiper.**

Vous espérez que le vote du Parlement britannique va apporter de la clarté dans le fog qui entoure le Brexit? Alors vous êtes très optimiste. Pour que les députés de Westminster clarifient la situation, il faudrait qu'ils optent pour l'option que tous donnent perdante: le «yes» à l'accord négocié par Theresa May. Ce serait une très grande surprise, mais après tout, l'histoire en est pavée: commençons donc par là.

Le oui de la Chambre des communes ouvrirait la porte à une ratification du texte par les législateurs européens. **Le Royaume-**

**Uni sort de manière «ordonnée»** de l'Union le 29 mars à 23h GMT. Toutes les règles de l'UE continueraient de s'y appliquer pendant une période de transition de près de deux ans au moins, qui pour-

rait déboucher sur un accord sur la «relation future» (échanges commerciaux, coopération en matière de sécurité, etc.). De la clarté, donc.

Mais le plus probable est que le vote ait pour effet de serrer un peu plus encore le sac de nœuds. Si les députés rejettent l'accord de Theresa May, il faudra d'abord regarder l'ampleur de l'écart entre les votes pour et contre: plus il est grand, plus la Première ministre sera en position de faiblesse pour la suite. Si elle perd le vote de peu, elle pourrait espérer mener une **renégociation ciblée** de l'accord avec les Européens qui lui permettrait d'organiser un nouveau vote. Les Vingt-Sept ont déjà dit que l'accord en tant que tel n'est pas renégociable, mais les déclarations interprétatives, ça sert à ça.

En rejetant l'accord, le Parlement britannique pourrait **aller directement au «hard Brexit»**: le Brexit sans accord. Sauf qu'il a voté un texte qui prévoit que cette option doit faire l'objet d'un

vote. Or pour cette aventure-là, il n'y a pas de majorité.

Alors quoi, **annuler le Brexit**? Du point de vue européen, il suffirait que le gouvernement retire sa notification de départ pour que le Brexit soit nul et non avenu. Mais ni Theresa May, ni le leader de l'opposition Jeremy Corbyn ne veulent de cette option. Qui sait ce dont ils seraient capables face à l'impasse?

Il semble en tout cas politiquement inconcevable qu'une telle décision soit prise sans un nouveau référendum. Soit dit en passant, l'option référendaire pourrait aussi être bien pratique pour valider ou non l'accord de retrait malgré le vote du Parlement. Mais voilà, l'organisation d'un référendum prend au minimum 22 semaines: pour réaliser cette option, un décalage de la date du Brexit est nécessaire.

On en vient donc à **une prolongation de la carte de membre** – compatible avec les quatre scénarios précités. Cela permettrait aux Britanniques de rebattre les cartes de leur jeu politique: organiser des

élections ou un référendum. Pour cela, Londres aura besoin de l'accord de l'unanimité du Conseil européen. La prolongation ne semble pas poser de problème technique majeur si elle s'arrête avant le 1<sup>er</sup> juillet, date de l'entrée en scène du prochain Parlement européen. Si tel n'est pas le cas, ou si la prolongation débouche sur une annulation du Brexit, on est parti pour s'arracher les cheveux. Le Royaume-

Uni devrait-il envoyer des députés au Parlement européen dont on renouvelle le mandat en mai? S'il est toujours là en novembre, le Royaume-Uni enverrait-il un commissaire au Berlaymont? Quel sera son rôle dans la désignation des prochains présidents de la Commission et de la BCE? Le Conseil européen a déjà convenu que si Londres est toujours dans l'Union en juillet, la composition

du Parlement sera inchangée. Sans dire qui pourrait bien occuper les sièges britanniques.

**FRÉDÉRIC ROHART**

**La prolongation ne semble pas poser de problème technique majeur si elle s'arrête avant le 1<sup>er</sup> juillet.**